

DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Arrondissement de CHÂTEAU-GONTIER

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 30 JUIN 2017



Mairie de COSSÉ-LE-VIVIEN

L'an deux mille dix-sept, le premier juin à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie de Cossé-le-Vivien, sous la présidence de M. LANGOUËT Christophe, Maire.

NOM – Prénom	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir
M. LANGOUËT Christophe, maire	X			
M. VELLARD Roland, adjoint	X			
Mme DAVID Gisèle, adjointe		X		
M. FOUCHER Hervé, adjoint		X		Pouvoir à Roland VELLARD
Mme MANCEAU Laurence, adjointe	X			
M. BARRAIS Joël, adjoint	X			
Mme GAUTIER Maryvonne, adjointe	X			
Mme BARET Nathalie	X			
Mme BARRAIS Anne-Marie			X	
Mme BÉZIER Florence	X			
M. BOITEUX Yves-Éric	X			
M. BONZAMI Jean-Luc		X		Pouvoir à Joël BARRAIS
M BOURDAIS Patrice		X		Pouvoir à Florence BÉZIER
Mme BRUERRE Stéphanie	X			
Mme DION Annaïck	X			
M DOREAU Jean Sébastien	X			
Mme GARANGER Marie-Françoise	X			
M. GUILMEAU Nicolas	X			
M. HAMON Guénaël			X	
M. LUTELLIER Raymond		X		Pouvoir à M-Françoise GARANGER
M PIVÈNE Pascal			X	
Mme ROUSSELET Véronique		X		Pouvoir à Laurence MANCEAU
Mme TOUPLIN Bénédicte		X		Pouvoir à J-Sébastien DOREAU
TOTAL	13	6	4	
Date de convocation : 20 juin 2017 / Secrétaire de séance : Mme Laurence MANCEAU				
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23 / Nombre de votants : 19				

◆◆◆

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, **M. LANGOUËT** propose de désigner Laurence MANCEAU, secrétaire de séance, fonction qu'elle a acceptée. L'accord lui est donné à l'unanimité.

M. LANGOUËT fait part de son souhait d'ajout de points à l'ordre du jour :

- Installation d'un dispositif d'autosurveillance à la station d'épuration - demande de subvention au Conseil départemental ;
- Budget annexe Eau - Décision modificative n°2 ;
- Rythmes scolaires : organisation pour la rentrée 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

► **ACCEPTÉ** d'inscrire ces points supplémentaires à l'ordre du jour.

1 - AFFAIRES GÉNÉRALES – PERSONNEL COMMUNAL

Objet 2017-01-06-12

Désignation des délégués pour les élections sénatoriales

Voir le procès-verbal d'élection.

Pour mémoire, ont été désignés :

Délégués :

- DAVID Gisèle
- BARRAIS Joël
- GAUTIER Maryvonne
- VEILLARD Roland
- MANCEAU Laurence
- BOITEUX Yves-Eric
- BARET Nathalie

Suppléants :

- DOREAU Jean-Sébastien
- GARANGER Marie-Françoise
- FOUCHER Hervé
- DION Annaïck

2 – CADRE DE VIE – COMMUNICATION

3 – AFFAIRES CULTURELLES & TOURISTIQUES

4 – AFFAIRES SCOLAIRES & PERISCOLAIRES

Objet 2017-04-06-09 D

Rythmes scolaires : organisation pour la rentrée 2017

M. LANGOUËT informe le conseil municipal que le décret permettant aux communes de demander une organisation de la semaine scolaire sur 4 jours à titre dérogatoire est paru le 28 juin 2017. Il expose les résultats du questionnaire auquel près de 200 parents d'élèves ont répondu. Les deux tiers des répondants sont favorables à une organisation de la semaine sur 4 jours dès la rentrée 2017, auxquels s'ajoutent 14% de réponses « neutres » (ne marquent ni une opposition, ni un souhait au retour à la semaine de 4 jours), soit 80% des répondants favorables ou pas opposés à la semaine de 4 jours.

M. LANGOUËT informe également que les deux conseils des écoles maternelle et élémentaire ont délibéré à la quasi-unanimité pour un retour à la semaine de 4 jours (13 pour, 1 contre à l'élémentaire, 9 pour, 1 blanc à la maternelle). L'école Sainte-Marie a fait savoir qu'elle suivrait la décision des conseils des écoles Jean Jaurès. **M. LANGOUËT** ajoute qu'au moins les trois quarts des communes du Pays de Craon ont exprimé leur souhait d'un retour à la semaine des 4 jours.

Mme BARET s'interroge sur l'organisation des écoles à la rentrée, au vu du délai très court.

M. DOREAU fait remarquer que le temps n'a pas été pris pour une véritable réflexion sur l'organisation générale des temps scolaires.

M. GUILMEAU regrette que les principaux intéressés, les enfants, n'aient pas été interrogés. Le questionnaire, en ne s'adressant pas à eux, était biaisé. Il note qu'il n'y a eu aucune discussion de fond sur le sujet des rythmes scolaires, alors qu'il est démontré que les enfants apprennent mieux le matin. Il fait part de son souhait de conserver une organisation de la semaine sur quatre jours et demi, en conservant le mercredi matin.

M. LANGOUËT répond qu'il n'imagine pas les parents ne pas consulter leurs enfants avant de répondre aux questionnaires.

M. DOREAU a le sentiment que l'apprentissage se fait mieux le matin.

M. BOITEUX souligne la nécessité de d'ajuster le PEDT pour pouvoir développer l'accueil périscolaire, et lui donner une véritable valeur ajoutée éducative.

M. LANGOUËT fait part de son souhait d'entamer avec les enseignants une réflexion sur la mise en place d'une aide aux devoirs sur le temps de l'accueil périscolaire.

Cette proposition avait été énoncée lors des conseils d'école.

Mme BRUERRE s'interroge sur ce retour brutal en arrière, alors que les études en chronobiologie montrent que les enfants apprennent mieux sur un rythme de quatre jours et demi.

M. VEILLARD rappelle que la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et des TAP ont été très difficiles.

Mme GARANGER trouve que lorsque l'on modifie aussi brutalement une organisation en place, il n'y a pas de respect des familles et des enfants.

Mme BÉZIER lui répond qu'au vu des réponses au questionnaire et aux délibérations des conseils des écoles, les familles semblent prêtes à pouvoir s'organiser pour repasser à 4 jours.

M. DOREAU ajoute que les représentants aux conseils des écoles ont respecté la demande des parents, qui est de revenir à 4 jours.

M. LANGOUËT expose les enjeux d'un éventuel changement de l'organisation de la semaine scolaire : organisation des transports scolaires et de la garderie, réorganisation de l'emploi du temps du personnel municipal et perte d'emploi pour les contractuels assurant les TAP, nécessité pour Familles rurales de s'organiser pour accueillir les enfants le mercredi matin. Il propose de mettre au vote deux éléments : le choix de l'organisation de la semaine scolaire à 4 jours ou 4 jours et demi, et le cas échéant, l'autorisation au maire d'écrire au Directeur académique des services de l'éducation nationale pour lui demander une dérogation sur l'organisation de la semaine scolaire.

Vu le n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Vu la délibération du conseil de l'école élémentaire Jean Jaurès en date du 27 juin 2017 demandant une organisation de la semaine scolaire sur quatre jours à treize voix contre une,

Vu la délibération du conseil de l'école maternelle Jean Jaurès en date du 30 juin 2017, demandant une organisation de la semaine scolaire sur quatre jours à neuf voix et un vote blanc,

Vu la forte demande de la part de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, constatée par les délibérations des deux conseils d'école et par une enquête de la commune auprès des parents d'élèves,

Vu les difficultés récurrentes pour la commune depuis 2013 à recruter en nombre suffisant du personnel pour respecter les taux d'encadrement réglementaires sur les temps d'activité périscolaire entre 15h45 et 16h30,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à bulletin secret, à 3 voix contre et 16 voix pour,

- ▶ **EXPRIME** son souhait de modifier l'organisation de la semaine scolaire pour les écoles de la commune de Cossé-le-Vivien sur huit demi-journées d'enseignement réparties sur le lundi, mardi, jeudi et vendredi comme suit : quatre matinées de 3h15 (8h45 - 12h00) et quatre après-midi de 2h45 (13h45 - 16h30).
- ▶ **DEMANDE** au directeur académique des services de l'éducation nationale d'autoriser l'organisation de la semaine comme indiqué ci-dessus.
- ▶ **AUTORISE** le Maire ou ses adjoints à signer tout document nécessaire.

5 – URBANISME – EAU & ASSAINISSEMENT

Objet 2017-05-06-24 D

Installation d'un dispositif d'autosurveillance à la station d'épuration : demande de subvention au Conseil départemental

M. LANGOÛET informe le conseil municipal que la mise en place de l'autosurveillance sur l'entrée et le point de déversement de la station d'épuration peut bénéficier d'une subvention du Conseil départemental.

Vu la délibération 2017-05-06-23 D en date du 1^{er} juin 2017,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ▶ **DEMANDE** une subvention au Conseil départemental de la Mayenne pour la mise en place de l'autosurveillance sur la station d'épuration de la commune ;
- ▶ **AUTORISE** le Maire ou ses adjoints à signer tous documents relatifs cette subvention.

6 – VIE ASSOCIATIVE - SPORTS - JEUNESSE

7 – FINANCES – BÂTIMENTS

Objet 2017-07-06-28 D

Budget annexe eau - décision modificative n°2

M. LANGOÛET propose au conseil municipal la décision modificative suivante.

- A l'investissement, transfert de crédits du chapitre 21 (Immobilisations corporelles) sur l'opération 73 (Programme AEP 2017) vers le chapitre 16 (Emprunts et dettes assimilés) de 17500 €, destinée à régler le remboursement du capital d'un emprunt.

- Transfert de crédits de la section d'investissement (Chapitre 21 - Immobilisations corporelles, sur le programme 73 - AEP 2017) vers la section d'exploitation (Chapitre 014 - Atténuation de produits) de 5000 €, destiné à régler un reversement de redevance à l'Agence de l'Eau.

BUDGET ANNEXE EAU - SECTION D'EXPLOITATION			
Chapitre / Article	Libellé	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
014 / 7012	Atténuation de produits / Taxes et redevances	5 000	
023	Virement à la section d'investissement	- 5 000	
TOTAL DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1		0,00	0,00
<i>Pour mémoire : budget primitif 2017</i>		784 547,17	784 547,17
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		784 547,17	784 547,17
BUDGET ANNEXE EAU - SECTION D'INVESTISSEMENT			
Opération / Article	Libellé	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
16	Emprunts et dettes assimilés	17 500	
73 / 2156	AEP 2017 / Matériel spécifique d'exploitation	-22 500	
021	Virement de la section de fonctionnement		-5 000
TOTAL DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1		-5 000	-5 000
<i>Pour mémoire : budget primitif 2017</i>		700 168,89 €	700 168,89 €
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		695 168,89	695 168,89

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ▶ **ADOpte** la décision modificative du budget annexe eau n°1 telle qu'exposée ci-dessus.

8 – INTERCOMMUNALITÉ

♦♦♦

Mme Laurence MANCEAU
Secrétaire de séance

La séance est levée à 21h10.

M. LANGOUËT Christophe, Maire	Mme DAVID Gisèle Adjointe ABSENTE	Mme GAUTIER Maryvonne, Adjointe
Mme MANCEAU Laurence, Adjointe SECRÉTAIRE DE SÉANCE	M. BARRAIS Joël, Adjoint	M. FOUCHER Hervé, Adjoint ABSENT Procuration à M. Veillard
M. VEILLARD Roland, Adjoint	Mme BARET Nathalie	Mme BARRAIS Anne-Marie ABSENTE
Mme BÉZIER Florence	Mme BRUERRE Stéphanie	Mme DION Annaïck
Mme GARANGER Marie-Françoise	Mme ROUSSELET Véronique ABSENTE Procuration à Mme Manceau	Mme TOUPLIN Bénédicte ABSENTE Procuration à M. Doreau
M. BOITEUX Yves-Éric	M. BONZAMI Jean-Luc ABSENT Procuration à M. Barrais	M. BOURDAIS Patrice ABSENT Procuration à Mme Bézier
M. DOREAU Jean-Sébastien	M. GUILMEAU Nicolas	M. HAMON Guénaël ABSENT
M. LUTELLIER Raymond ABSENT Procuration à Mme Garanger	M. PIVÈNE Pascal ABSENT	